



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
DEMANDE D'INSCRIPTION

inscription-conservatoire@golfe-sainttropez.fr

EVEIL - INITIATION

Phase d'Initiation Artistique (PIA)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

NOM

Prénom

Date de naissance :

Age :

Sexe : Fille Garçon

Niveau scolaire (septembre 2023) :

Etablissement scolaire (septembre 2023) :

Domiciliation de l'élève * : Responsable 1 ou Responsable 2 ou Alternance

RESPONSABLES LEGAUX

RESPONSABLE 1 (père/mère/autre)

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal **VILLE** :

Portable :

Fixe :

Professionnel :

e-mail (obligatoire) :

RESPONSABLE 2 (père/mère/autre)

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal **VILLE** :

Portable :

Fixe :

Professionnel :

e-mail (obligatoire) :

* L'administration a besoin de savoir à quelle adresse habite l'enfant (responsable 1 ou 2 ou alternance)

Le cas échéant : Nom et coordonnées d'une personne « autre » à contacter :

MUSIQUE :

Eveil 1 : O (Moyenne section de maternelle)

Eveil 2 : O (Grande section de maternelle)

Initiation : O (CP)

DANSE :

Eveil 1 : O (Moyenne section de maternelle)

Eveil 2 : O (Grande section de maternelle)

Initiation 1 : C (CP)

Initiation 2 : C (CE1)

MUSICADANSE :

Eveil 1 : O (Moyenne section de maternelle)

Eveil 2 : O (Grande section de maternelle)

Initiation : O (CP)

Pièces à fournir à l'inscription :

- Photo récente
- Attestation quotient familial CAF ou avis imposition
- Lettre d'engagement signée
- Paiement des frais administratifs de première inscription (30 €)

Réservé à l'administration	
QF =	€ Tranche tarif : A B C D E

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT avant reprise des cours :

- Attestation assurance responsabilité civile pour l'année scolaire en cours
- Pour initiation 1 et 2** : Chèque de 5 € à l'ordre de l'APEC pour participation aux costumes du spectacle

En cas de règlement par prélèvements automatiques :

- Mandat de prélèvement SEPA
- RIB

Modalités de paiement des frais de scolarité :

La facture vous sera adressée par mail / **Vérifiez vos spams**

- par **Prélèvements automatiques** (mensualités d'octobre à juin)
- par **Paiement en ligne par CB**
- par **Chèque à l'ordre de : REGIE SERVICE MUSIQUE ET DANSE**
- Numéraires** (300 € maximum)

FAIT à :

Le :

SIGNATURE des responsables légaux